

## Données nécessaires à la réalisation des nouveaux DPE 2021

### Documents remis par le propriétaire ou gestionnaire :

Plan de situation ou plan de masse du bâtiment
Plans de la maison, de l'appartement ou de l'immeuble
Diagnostic de surface habitable
Relevé de propriété
Avis de taxe d'habitation
Règlement de copropriété
Descriptifs des équipements collectifs et des installations collectives
Notices techniques des équipements et/ou celles des fabricants
Dans le cas d'un propriétaire ou gestionnaire unique certifiant que tous les lots font l'objet d'une gestion homogène : descriptif des équipements individuels des logements non visités par le diagnostiqueur
Contrat de maintenance ou d'entretien des équipements
Étude thermique réglementaire
Permis de construire du bâtiment et, le cas échéant, de ses extensions
Déclaration préalable de travaux de rénovation, dans le cas où cette procédure serait nécessaire (par exemple pour une isolation thermique par l'extérieur)
Cahier des charges ou programme de travaux
Rapport de mesure de perméabilité à l'air
Rapport mentionnant la composition des parois, obtenue par sondage
Factures de travaux ou bordereaux de livraison décrivant les travaux réalisés et mentionnant le nom du propriétaire ou l'adresse du bien
Photographies des travaux d'isolation, permettant d'identifier le bien et la paroi concernée
Justificatifs d'obtention d'un crédit d'impôt ou d'une prime de transition énergétique (CITE, MaPrimeRénov')

### Autres données utiles :

Type de chauffage
Matériaux de maçonnerie
Isolation thermique par l'extérieure (ITE) : nature et conception
Toiture
Isolation toiture : nature et conception
Menuiseries intérieures
Menuiseries extérieures
Système de ventilation